

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **19 mars 2018** à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #4 - Marc-Ange Doyon

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque.
Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.
Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

076-03-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Adoption / 1er projet règlement numéro 270-164A-2018

3.2 - Déterminer date pour consultation publique des règlements 268-164A-2018 et 270-164A-2018

3.3 - Adoption / règlement d'emprunt numéro 264-2018

3.4 - Adoption / règlement d'emprunt numéro 269-2018

3.5 - Fête au vieux pont 2018 - demande d'aide financière

3.6 - Les dimanches du Marchand - demande aide financière

3.7 - Achat d'une Zamboni modèle TMA200 ou équivalent

3.8 - Demande d'un citoyen concernant sa consommation d'eau

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

077-03-2018

3.1 - Adoption / 1er projet règlement numéro 270-164A-2018

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du 1er projet du règlement 270-164A-2018.

1er PROJET DU RÈGLEMENT NO 270-164A-2018 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le 1er projet du règlement 270-164A-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

078-03-2018

3.2 - Déterminer date pour consultation publique des règlements 268-164A-2018 et 270-164A-2018

ATTENDU que le projet de règlement 268-164A-2018 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 052-03-2018;
ATTENDU que le projet de règlement 270-164A-2018 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 077-03-2018;
ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 avril 2018 à 19 h 00 sur lesdits projets de règlement.

079-03-2018

3.3 - Adoption / règlement d'emprunt numéro 264-2018

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement d'emprunt 264-2018.

RÈGLEMENT NO 264-2018 décrétant une dépense de 885 431 \$ et un emprunt de 885 431 \$ pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement d'emprunt no. 264-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

080-03-2018

3.4 - Adoption / règlement d'emprunt numéro 269-2018

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement d'emprunt 269-2018.

RÈGLEMENT NO 269-2018 décrétant une dépense de 351 862 \$ et un emprunt de 351 862 \$ pour la construction et l'ameublement de la bibliothèque municipale et scolaire lors des travaux d'agrandissement de l'école L'Éco-Pin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le règlement d'emprunt no. 269-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

081-03-2018

3.5 - Fête au vieux pont 2018 - demande d'aide financière

ATTENDU que la Fête au Vieux Pont organisée par le Comité pour la sauvegarde du pont couvert sera de retour en 2018 pour une 10e édition;
ATTENDU que ces festivités comportent un volet familial;
Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité octroie une somme de 2500 \$ au Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault pour la tenue de la journée familiale lors de la Fête au vieux pont qui aura lieu du 8 au 10 juin 2018.

082-03-2018

3.6 - Les dimanches du Marchand - demande aide financière

ATTENDU que le comité organisateur de Les Dimanches du Marchand a déposé une demande d'aide financière complémentaire pour l'année 2018 pour aider à payer la publicité de l'évènement afin d'en favoriser la croissance; ATTENDU que le comité demande également que la Municipalité réalise 500 photocopies couleurs de leur feuillet publicitaire;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une aide supplémentaire de 500 \$ soit octroyée à Les Dimanches du Marchand pour l'année 2018 exclusivement, ce qui porte la contribution financière municipale à 1 500 \$ en 2018; QUE la Municipalité ne réalisera pas 500 photocopies couleurs du feuillet publicitaire mais plutôt 500 photocopies en noir et blanc sur papier couleur, si le comité le demande.

083-03-2018

3.7 - Achat d'une Zamboni modèle TMA200 ou équivalent

ATTENDU que la nouvelle patinoire sur dalle de béton a une superficie de près du double de l'ancienne patinoire; ATTENDU que le temps et la difficulté de déneigement s'est considérablement accrue dû à la superficie plus grande à déneiger et à gratter; ATTENDU que l'achat d'une surfaceuse s'attachant au tracteur de la Municipalité, de type Zamboni modèle TMA200 ou équivalent, est une option très intéressante afin d'entretenir la glace de la patinoire;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre l'achat d'une surfaceuse réusinée ou usagée pour une somme maximale de 10 000 \$, avant les taxes applicables.

084-03-2018

3.8 - Demande d'un citoyen concernant sa consommation d'eau

ATTENDU la demande reçue le 5 février 2018 à la Municipalité provenant du propriétaire du 2805, route du Président-Kennedy concernant la facturation de sa consommation d'eau sur son compte de taxes 2018; ATTENDU que la consommation d'eau des citoyens est calculée à partir de la consommation réelle obtenue suite à la lecture du compteur d'eau, laquelle consommation est calculée en mètre cube; ATTENDU que l'inspecteur municipal a vérifié à deux reprises la lecture du compteur d'eau de la propriété afin de s'assurer qu'il n'y avait pas eu d'erreur lors de la transcription de celle-ci; ATTENDU que l'inspecteur municipal est retourné lire la consommation d'eau le 15 mars 2018, soit près de 6 mois après la lecture servant pour l'établissement du compte de taxes 2018, cette dernière lecture démontre une consommation normale (63 m³ consommés durant cette période), par conséquent le compteur d'eau ne présente aucune anomalie de fonctionnement; ATTENDU qu'une vérification a été faite auprès du fournisseur des compteurs d'eau qui a mentionné qu'un compteur d'eau présentant un dysfonctionnement ne fait pas de lecture plus importante, au contraire le lecteur arrête de fonctionner ou fonctionne par intermittence ce qui occasionne une lecture plus petite que la consommation réelle; ATTENDU qu'une fuite d'eau ou une manipulation peut avoir été à l'origine de l'importante consommation d'eau du propriétaire en 2017, ATTENDU qu'il est possible pour le propriétaire de demander le calibrage de son compteur d'eau selon les dispositions du règlement municipal 239-2014 sur les compteurs d'eau;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité ne peut modifier le compte de taxes du contribuable, puisque la lecture prise du compteur d'eau respecte les dispositions du règlement municipal 239-2014 sur les compteurs d'eau.

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 52, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 19 h 52.

085-03-2018

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 53.

Lyne Bourque,
Mairesse

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Lyne Bourque,
Mairesse

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.